

Vieillir dans Lanaudière

*Quelques caractéristiques
de l'environnement socioéconomique des aînés*

Janvier 2016



Louise Lemire
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Conception, analyse et rédaction

Louise Lemire

Extraction des données et conception des figures

Josée Payette

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux

Comité de lecture

Patrick Bellehumeur

Élizabeth Cadieux

Christine Garand

André Guillemette

Geneviève Marquis

Mario Paquet

Josée Payette

Conception graphique et mise en page

Micheline Clermont

Pour toute information supplémentaire relative à ce document, veuillez contacter :

Louise Lemire au 450 759-1157, sans frais au 1 800 668-9229, poste 4307 ou louise.lemire.reg14@ssss.gouv.qc.ca.

La version électronique de ce document est disponible au www.santelanaudiere.qc.ca/sylia sous l'onglet *Nos publications*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante : LEMIRE, Louise. *Vieillir dans Lanaudière. Quelques caractéristiques de l'environnement socioéconomique des aînés*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2016, 32 pages.

Source de l'image : iStockphoto

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2016

Dépôt légal

Premier trimestre 2016

ISBN : 978-2-550-74679-9 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AVANT-PROPOS

Au Québec, comme ailleurs en Occident, les aînés, soit les personnes âgées de 65 ans et plus, représentent une part importante de la population. Le recul de la mortalité et la baisse de la fécondité font en sorte que leur nombre, et surtout leur part relative, se sont fortement accrus au cours du dernier quart de siècle, et ils ne cesseront de croître.

Selon les projections de population les plus récentes, la région de Lanaudière compte près de 81 000 aînés en 2015. Autour de 16 % des Lanaudoises et des Lanaudois sont donc âgés de 65 ans et plus. D'ici 2025, leur nombre devrait s'accroître de 52 % pour atteindre 122 900 personnes, soit 22 % de la population totale (Bellehumeur, 2015a; Guillemette, 2014).

De nos jours, le vieillissement n'est plus associé à la maladie, à la fin de la vie active ou même à la dépendance. Cette vision passée laisse maintenant place au vieillissement actif et au fait de vieillir en santé. Les aînés demeurent plus longtemps autonomes et en meilleure santé que leurs prédécesseurs et seule une minorité a une incapacité. Il demeure néanmoins que les aînés sont, toutes proportions gardées, plus nombreux que le reste de la population à être affectés par une maladie chronique ou un handicap. Cela aura un impact significatif sur la capacité du réseau de la santé et des services sociaux de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Cette perspective milite en faveur d'une meilleure compréhension des particularités des aînés afin de faciliter la prise de décision quant à la planification des services de santé et des services sociaux. En lien avec cette considération, le Service de surveillance, recherche et évaluation a produit la série *Vieillir dans Lanaudière* qui regroupe des fascicules traitant des caractéristiques démographiques, sociales, économiques et sanitaires des aînés¹. Certains de leurs comportements et quelques-unes de leurs habitudes de vie sont aussi abordés. Lorsque la disponibilité des données le permet, les indicateurs sont présentés pour les deux territoires de réseau local de services (RLS)² lanaudois.

Ces fascicules sont des outils pour ceux et celles qui veulent saisir la mesure des enjeux liés au vieillissement démographique dans la région. Ils s'adressent d'abord aux intervenants et aux décideurs du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi qu'aux partenaires des tous les milieux (gouvernemental, communautaire, municipal, etc.) qui travaillent auprès des aînés et qui se soucient de leur santé et de leur qualité de vie. Ils devraient aussi intéresser les Lanaudoises et les Lanaudois interpellés par les impacts démographiques et socioéconomiques du phénomène du vieillissement de la population dans la région.

¹ Toutes les productions de la série *Vieillir dans Lanaudière* sont déposées sur le site www.santelanaudiere.qc.ca/syllia dans la rubrique *Aînés* de l'onglet *Nos productions*.

² La région de Lanaudière compte deux territoires de RLS. Le territoire de RLS de Lanaudière-Nord couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm. Le territoire de RLS de Lanaudière-Sud englobe les MRC de L'Assomption et des Moulins.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	5
INTRODUCTION	7
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES AU NIVEAU DE SCOLARITÉ DES AÎNÉS	9
▪ Le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu	9
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES À LA PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES AÎNÉS	11
▪ Le taux d'emploi et le travail à temps plein	11
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES LIÉES AU REVENU DES AÎNÉS	13
▪ Le revenu après impôt des aînés	13
▪ Les prestataires du Supplément de revenu garanti	14
▪ Le seuil de faible revenu avant et après impôt	16
LES MÉNAGES D'AÎNÉS ET L'ABORDABILITÉ DU LOGEMENT	19
▪ L'âge du principal soutien de ménage	19
▪ Le mode d'occupation du logement	20
▪ L'abordabilité du logement	22
DISCUSSION ET CONCLUSION	23
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27

GLOSSAIRE

Diplôme d'études postsecondaires : regroupe les personnes ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers, un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme de plus de 2 ans et celles ayant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (Statistique Canada, 2013).

Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent : comprend « les personnes qui ont satisfait aux exigences du diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, mais qui n'ont pas obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire » (Statistique Canada, 2013, p. 58).

Emploi à temps plein : « s'applique aux personnes qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2010. Ces personnes devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou non en 2010 » (Statistique Canada, 2013, p. 88).

Ménage privé : désigne « une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement privé et n'ayant de domicile habituel ailleurs au Canada. (...) Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (ex. qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage » (Statistique Canada, 2013, p. 188). « Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés par des résidents habituels » (Statistique Canada, 2013, p. 54).

Personnes occupées : réfère aux « personnes qui, au cours de la semaine du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2011 :

- faisaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels, appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par celui-ci.

- avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette catégorie n'inclut pas les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, ni celles qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure) » (Statistique Canada, 2013, p. 79).

Plus haut certificat, diplôme ou grade : désigne « le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par une personne. (...) La hiérarchie générale utilisée (...) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question » (Statistique Canada, 2013, p. 58).

Principal soutien du ménage : désigne « une personne faisant partie du ménage qui est responsable de payer le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité ou les autres services publics. Lorsque plus d'une personne est responsable des paiements pour le logement, il est possible d'identifier plus d'un soutien du ménage. Si toutefois personne dans le ménage n'est identifié comme étant la personne effectuant ces paiements, la personne repère est alors désignée par défaut » (Statistique Canada, 2013, p. 173).

Rapport des frais de logement au revenu : correspond au « pourcentage du revenu mensuel total moyen d'un ménage consacré aux dépenses liées au logement. Ces dépenses comprennent le prix du loyer (pour les locataires) ou le paiement de l'hypothèque, l'impôt foncier et les frais de condominium (pour les propriétaires) ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, de services municipaux, etc. On obtient ce pourcentage en divisant le montant total des dépenses liées au logement par le revenu mensuel total du ménage et en multipliant le résultat par 100 » (Statistique Canada, 2013, p. 172). Un rapport élevé des frais de logement au revenu, aussi appelé « taux d'effort », correspond à la proportion des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu avant impôt aux frais de logement.

Revenu après impôt : correspond au « revenu total de toutes les sources moins les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux sur le revenu payés pour 2010 » (Statistique Canada, 2013, p. 145).

Revenu après impôt des ménages : « Le revenu après impôt du ménage est la somme des revenus après impôt de tous les membres de ce ménage » (Statistique Canada, 2013, p. 147).

Seuil de faible revenu après impôt (SFR-Apl) : « Les seuils de faible revenu après impôt sont fixés en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu après impôt consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence. Selon *l'Enquête sur les dépenses des familles* de 1992, les familles dépensaient en moyenne 43 % de leur revenu après impôt sur (sic) les besoins primaires. Ainsi, le seuil fut établi au niveau de revenu où les familles dépensent 63 % de leur revenu après impôt sur (sic) pour les besoins primaires » que sont la nourriture, le logement et l'habillement (Statistique Canada, 2013, p. 160). Les montants des SFR après impôt sont indexés à chaque année pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation (Statistique Canada, 2013).

Seuil de faible revenu avant impôt (SFR-Avl) : Le seuil de faible revenu (SFR) est une mesure relative de la situation des personnes et des familles par rapport au niveau de vie de l'ensemble d'une population de référence. Les SFR avant impôt correspondent à un montant d'argent « en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme le logement, la nourriture et l'habillement qu'une famille moyenne au Canada » (Statistique Canada, 2012, p. 7). Selon *l'Enquête sur les dépenses des familles* de 1992, les familles dépensaient en moyenne 50 % de leur revenu total (avant impôt) sur (sic) pour les besoins primaires. Ainsi, le seuil fut établi au niveau de revenu où les familles dépensent 70 % de leur revenu sur (sic) pour les besoins primaires » (Statistique Canada, 2013, p. 162). Les montants des SFR avant impôt sont indexés à chaque année pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation (Statistique Canada, 2013).

Sécurité de la vieillesse (SV) : « La pension de la *Sécurité de la vieillesse* est une prestation mensuelle que reçoivent la plupart des Canadiens de 65 ans et plus qui répondent à certains critères. En plus de satisfaire à la condition de l'âge (avoir 65 ans et plus), les critères retenus sont les suivants :

- avoir le statut de citoyen canadien ou de résident autorisé au moment où la demande de pension de la Sécurité de la vieillesse est approuvée;
- avoir habité au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans » (Service Canada, 2015a).

Supplément de revenu garanti (SRG) : prestation mensuelle non imposable versée aux prestataires de la pension de la *Sécurité de la vieillesse* ayant un faible revenu et vivant au Canada. Les personnes admissibles au SRG doivent en faire la demande et produire une déclaration fédérale de revenus et de prestations. Pour y avoir droit, les revenus d'une personne seule en 2015 doivent être inférieurs à 17 123 \$ par année alors que les revenus d'un couple (lorsque les deux conjoints sont âgés de 65 ans et plus) ne doivent pas excéder 22 608 \$. Le montant annuel maximal du SRG en 2015 atteint 9 191 \$ pour une personne seule et 6 094 \$ pour chaque pensionné d'un couple. Cette prestation diminue au fur et à mesure que les revenus augmentent (Service Canada, 2015b). « Le SRG est versé aux aînés les moins nantis de notre société. Le pourcentage de bénéficiaires et le montant moyen qu'ils reçoivent peuvent être associés à un indicateur de la pauvreté des aînés » (Guévremont, 2012, p. 89). En 2010, le revenu total annuel maximal d'un aîné vivant seul était de 15 816 \$ et celui d'un couple de 20 880 \$. Le montant maximal du SRG en 2010 atteignait 7 853 \$ pour une personne seule et de 10 372 \$ pour un couple de pensionnés (Service Canada, 2010).

Taux d'emploi : correspond « au nombre de personnes occupées, au cours de la semaine du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2011, exprimé en pourcentage par rapport à la population totale de 15 ans et plus » (Statistique Canada, 2013, p. 94).

INTRODUCTION

« Les aînés sont les héritiers de leur vie passée, au travail, en famille et dans leurs environnements et communautés de vie. On dit souvent : on vieillit comme on a vécu; on devrait dire : on vieillit comme on a pu vivre » (Arsenault, L'Heureux-Savoie et Carette, 2013, p. 54).

Les caractéristiques des aînés³, en particulier leurs spécificités en matière de scolarité, de revenu et de présence sur le marché du travail, s'avèrent être des marqueurs de première importance des conditions de vie qui prévaudront lors de leur retraite. Ces conditions ont aussi une influence sur leur état de santé et sur leur qualité de vie. C'est pourquoi les autorités de santé publique accordent une grande importance à la surveillance des conditions socioéconomiques des personnes de 65 ans et plus et des inégalités sociales pouvant les affecter.

Les vieux jours des individus ne sont plus forcément synonymes de pauvreté comme c'était le cas à une époque pas si lointaine, en particulier pour les femmes aînées (Fortier et Hébert, 2015). À l'heure actuelle, les conditions de revenu au moment de la retraite sont associées à la présence de plusieurs facteurs. Ceux-ci sont, entre autres, le niveau de scolarité atteint par l'aîné, sa participation au marché du travail durant sa vie active et à la Régie des rentes du Québec (RRQ), sa contribution aux régimes privés de retraite, sa cotisation aux véhicules d'épargne privée ou encore son occupation d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. Tous ces éléments permettent aux aînés d'avoir un revenu suffisant et ainsi éviter de dépendre des programmes d'assistance financière destinés aux personnes de 65 ans et plus comme la pension de la *Sécurité de la vieillesse* ou le *Supplément de revenu garanti*.

Avant la mise sur pied dans les années 60 de plusieurs mesures structurantes⁴ pour bonifier les conditions socioéconomiques des Québécois à la retraite, la fin de la vie active signifiait alors pour de nombreux aînés un niveau de vie réduit, pour ne pas dire la pauvreté et l'indigence. Depuis cette époque, le niveau de vie et les conditions qui caractérisent

l'environnement socioéconomique des personnes de 65 ans et plus se sont beaucoup améliorés. Malgré cela, il faut convenir que certaines catégories d'aînés pourraient présenter des facteurs contribuant à une plus grande vulnérabilité socioéconomique. Ce pourrait être le cas, par exemple, des personnes dont la principale source de revenu provient des transferts gouvernementaux, de celles inactives sur le marché du travail pendant une bonne partie de leur vie ou absentes du marché du travail en raison de leurs responsabilités familiales ou encore de celles vivant seules. Il reste que certains auteurs estiment qu'un baby-boomer⁵ sur six pourrait présenter un facteur élevé de vulnérabilité socioéconomique lors de sa retraite (Gauthier et autres, 2004).

Combien d'aînés lanadois n'ont obtenu aucun diplôme et quelle est leur situation par rapport aux Québécois du même âge? Combien de Lanadois occupent toujours un emploi après 65 ans? Quelle part de la population de 65 ans et plus vit sous le seuil de faible revenu après impôt et combien reçoivent la prestation du *Supplément de revenu garanti* destiné aux plus vulnérables économiquement? Combien d'aînés, même très âgés, sont toujours le principal soutien de leur ménage et sont propriétaires de leur logement? Combien de ménages d'aînés ont un fardeau lié aux coûts d'habitation qui semble très lourd par rapport à leur revenu? Ces questions seront abordées dans ce fascicule destiné à présenter quelques-unes des caractéristiques socioéconomiques des aînés lanadois. Ces informations permettront également de tracer un profil des personnes âgées de 65 ans et plus des deux territoires de RLS lanadois avec les données les plus récentes présentement disponibles.

³ Toutes les données présentées dans ce fascicule concernent les aînés vivant dans un ménage privé. Sont donc exclus de l'analyse, les aînés vivant en ménage collectif (centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les hôpitaux, les communautés religieuses, etc.), soit 8 % des aînés lanadois en 2011.

⁴ Ce sont, par exemple, la mise sur pied de la Régie des rentes du Québec, du Régime de pensions du Canada et de la Caisse de dépôt et de placement.

⁵ Les baby-boomers font référence à la génération d'enfants nés après la Seconde Guerre mondiale, soit ceux, selon les démographes, nés entre 1946 et 1964 et dont les

Limites de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

En 2010, le gouvernement du Canada a apporté des changements majeurs au programme du recensement de 2011. Le questionnaire obligatoire et détaillé du recensement, mieux connu sous les vocables « questionnaire long » ou « questionnaire 2B », a été remplacé par une enquête à participation volontaire auprès du tiers des ménages canadiens, soit l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011.

« L'ENM vise à fournir de l'information sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et économiques des Canadiens, ainsi que sur les logements qu'ils occupent. Le questionnaire de l'ENM contient 64 questions qui abordent (...) » (Marquis et Bellehumeur, 2015, p. 4), entre autres, la scolarité, le marché du travail, le revenu, le logement et les coûts d'habitation.

Plusieurs critères doivent être considérés quant à l'utilisation et l'analyse des données de l'ENM. « À cet effet, un groupe de travail issu de la Table de concertation nationale en surveillance (TCNS⁶) a conçu un guide pour suggérer des pistes de solutions et de réflexion. Malgré certaines limites, les indicateurs analysés dans ce document permettront de mieux connaître la population [des aînés lanauois] » (Marquis et Bellehumeur, 2015, p. 4).

« Le taux global de non-réponse (TGN) est utilisé comme principal critère de diffusion relié à la qualité des estimations de l'ENM. Ainsi, les estimations de l'ENM pour toute région géographique présentant un taux global de non-réponse égal ou supérieur à 50 % ne sont pas diffusées (...) car les estimations de ces régions risquent de présenter un biais élevé ». Afin d'évaluer la qualité des données, les taux globaux de non-réponse sont considérés dans l'analyse. Pour les estimations présentées dans ce fascicule, « plus le TGN est élevé, plus le risque de biais augmente » (GTGPE, 2014, p. 16).

« Le taux de non-réponse de l'ENM est plus élevé dans certains secteurs ruraux qui présentent des conditions socioéconomiques moins favorables que l'ensemble de la région, notamment en matière de revenu, de scolarité et de situation de vie (personnes vivant seules). Il faut tenir compte des risques de biais qui en découlent dans l'interprétation des données » (GTGPE, 2014, p. 16).

Pour Lanaudière-Nord, le TGN se situe à 29,3 %, soit un TGN supérieur à ceux observés pour Lanaudière-Sud (17,9 %), pour Lanaudière (22,8 %) ou pour le Québec (22,4 %) ». Le risque de biais est donc plus élevé pour le nord de Lanaudière qu'il ne l'est pour les autres territoires lanauois. « Un TGN supérieur à 25 % indique un risque plus élevé d'imprécision et les données présentées doivent alors être interprétées avec prudence » (GTGPE, 2014, p. 16).

En raison des « changements apportés au questionnaire et à la population cible, de même qu'à la méthode de collecte et d'échantillonnage, les données de l'ENM ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs » (GTGPE, 2014, p. 17).

De plus, « l'utilisation des estimations relatives à un territoire ou à une sous-population de taille inférieure à 5 000 personnes devrait être considérée avec une vigilance accrue » (GTGPE, 2014, p. 15). « Un autre critère d'exclusion réfère à la valeur du numérateur de l'indicateur. Lorsque l'estimation est inférieure à 200, celle-ci n'est pas présentée en raison de son imprécision statistique » (Marquis et Bellehumeur, 2015, p. 7).

Pour plus de renseignements sur l'ENM, nous vous invitons à consulter le *Guide de l'utilisateur de l'ENM* de Statistique Canada ou *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada : État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec* publié par l'ISQ (GTGPE, 2014, p. 16).

⁶ Instance de concertation qui regroupe des représentants en surveillance provenant de chaque région du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Institut national de santé publique du Québec et de l'Institut de la statistique du Québec.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES AU NIVEAU DE SCOLARITÉ DES AÎNÉS

Le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu

Le niveau de scolarité est l'un des déterminants les plus puissants de la qualité de vie de la population. Un niveau de scolarité plus élevé contribue à de meilleures conditions de travail, à une amélioration du revenu et à un meilleur état de santé. Les populations plus scolarisées sont plus susceptibles de profiter, leur vie durant, de ces atouts et de ces avantages en s'assurant non seulement d'une prospérité personnelle, mais en contribuant également à enrichir leur famille, leur communauté, leur région et leur pays. Pour les aînés, un plus faible niveau de scolarité peut aussi signifier des risques accrus d'avoir des difficultés à lire ou à comprendre des documents écrits⁷ ou d'avoir à vivre avec des faibles revenus.

L'analyse des données provenant de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) menée par Statistique Canada en 2011 et portant sur le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par les aînés laisse entrevoir des écarts entre les pourcentages lanauois et québécois. Les résidents de Lanaudière âgés de 65 ans et plus semblent, en proportion, un peu plus nombreux que les aînés du Québec à n'avoir obtenu aucun diplôme. Cette situation pourrait résulter du pourcentage supérieur d'aînés faiblement scolarisés de Lanaudière-Nord. À l'opposé, le sud de Lanaudière affiche plutôt un pourcentage qui apparaît similaire à celui des Québécois (Tableau 1).

Quant aux aînés profitant uniquement d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ceux de Lanaudière-Sud semblent se démarquer en obtenant un pourcentage supérieur à ceux de Lanaudière-Nord. C'est le quart d'entre eux qui sont dans cette situation comparativement au cinquième pour les personnes de 65 ans et plus de Lanaudière-Nord.

Une tendance dans Lanaudière : un niveau de scolarité des aînés plus faible que celui des autres adultes (25-64 ans)

Le niveau de scolarité des aînés est plus faible que celui des autres adultes, c'est-à-dire ceux de 25-44 ans et de 45-64 ans. En 2011, environ 43 % des aînés n'ont aucun diplôme, comparativement à environ 21 % pour les 45-64 ans et à 15 % pour les 25-44 ans. D'un autre côté, le tiers des 65 ans et plus ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires comparativement à la moitié pour les 45-64 ans et à un peu plus des deux tiers pour les 25-44 ans. En 2006, la même tendance était aussi remarquée. Cependant, cette situation des aînés pourrait être appelée à changer dans les prochaines années puisque la première cohorte des baby-boomers a commencé à franchir l'âge de 65 ans dès 2011. Cette dernière a profité des efforts considérables consentis par le Québec depuis les années 1960 pour améliorer la scolarisation de la population.

⁷ Les résultats québécois de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA) de 2003 montrent que les scores moyens de compréhension de texte s'avèrent beaucoup plus faibles parmi les Québécois âgés de plus de 65 ans, ou encore parmi ceux disposant du plus faible niveau de scolarité (Bernèche et Perron, 2003).

Tableau 1
Population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu et le sexe, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)

	TGN (%)	Aucun certificat, diplôme ou grade		DES ou l'équivalent		Diplôme d'études postsecondaires	
		N	%	N	%	N	%
Femmes							
Lanaudière-Nord	29,3	8 245	49,3	4 065	24,3	4 415	26,4
Lanaudière-Sud	17,9	7 125	46,0	4 335	28,0	4 025	26,0
Lanaudière	22,8	15 370	47,7	8 400	26,1	8 440	26,2
Le Québec	22,4	278 170	45,0	151 530	24,5	188 180	30,5
Hommes							
Lanaudière-Nord	29,3	6 550	41,2	2 910	18,3	6 450	40,5
Lanaudière-Sud	17,9	4 585	34,7	2 965	22,4	5 680	42,9
Lanaudière	22,8	11 135	38,2	5 875	20,2	12 130	41,6
Le Québec	22,4	184 670	36,1	98 155	19,2	228 665	44,7
Sexes réunis							
Lanaudière-Nord	29,3	14 795	45,3	6 975	21,4	10 865	33,3
Lanaudière-Sud	17,9	11 710	40,8	7 300	25,4	9 705	33,8
Lanaudière	22,8	26 505	43,2	14 275	23,3	20 570	33,5
Le Québec	22,4	462 840	41,0	249 685	22,1	416 845	36,9

DES : diplôme d'études secondaires.

Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-010-X2011055.ivt.

Quant au diplôme d'études postsecondaires, les aînés des deux territoires de RLS lanauois ne se distinguent pas entre eux puisqu'ils présentent des proportions équivalentes d'individus bénéficiant d'un tel diplôme. Ces pourcentages semblent toutefois plus faibles que ceux des aînés québécois.

L'analyse du plus haut diplôme acquis selon le sexe met aussi en évidence l'existence de fortes disparités entre les hommes et les femmes, peu importe le

territoire considéré. Comparativement aux hommes de 65 ans et plus, les femmes comptent une plus forte proportion de personnes avec ou sans diplôme d'études secondaires (DES) et un plus faible pourcentage de diplômées postsecondaires. Les femmes de 65 ans et plus apparaissent être plus nombreuses, en proportion, que les hommes du même âge à faire partie du contingent des personnes moins scolarisées.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES À LA PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES AÎNÉS

Le taux d'emploi et le travail à temps plein

Au cours de la semaine de référence (du 1^{er} au 7 mai 2011), environ un aîné lanauchois sur douze occupe un emploi. Ce pourcentage d'aînés en emploi est similaire à celui du Québec, peu importe le sexe. Il s'avère aussi important de rappeler que le taux d'emploi des personnes de 65 ans et plus varie selon le sexe. En effet, ceux des hommes demeurent supérieurs à ceux des femmes. Le taux d'emploi des aînés de Lanaudière-Nord semble être un peu plus faible que celui de Lanaudière-Sud, en particulier chez les hommes.

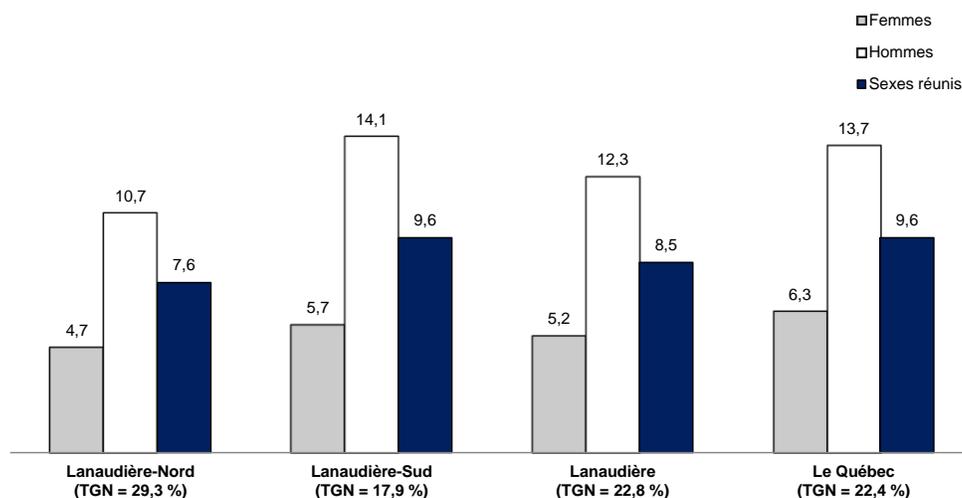
Lorsque les aînés ont un emploi, trois sur dix travaillent à temps plein. Cette proportion serait légèrement inférieure à celle du Québec.

Les Québécoises âgées de 65 ans et plus : de plus en plus présentes sur le marché du travail depuis 40 ans

« En 2009, 6,4 % des femmes âgées de 65 ans et plus occupaient un emploi rémunéré, ce qui est le double de la proportion enregistrée en 2000 (3,2 %). Chez les hommes âgés de 65 ans et plus, l'occupation d'un emploi rémunéré a aussi augmenté au cours de cette période. En effet, de 2000 à 2009, le pourcentage d'aînés occupant un emploi est passé de 9 % à 15 %. (...) Au cours du dernier siècle, la participation des femmes au marché du travail a continuellement augmenté. Cette tendance se reflète dans la diminution du pourcentage de femmes de 65 ans et plus n'ayant jamais occupé un emploi rémunéré au cours de leur vie. En 1976, plus de 4 femmes de 65 ans et plus sur 10 (42 %) n'avaient jamais occupé un emploi rémunéré. Cette proportion a chuté au cours des décennies qui ont suivi pour atteindre 14 % en 2009 » (Milan et Vézina, 2011, p. 359 et 361). Selon Statistique Canada, le taux d'emploi des Québécoises de 65 ans et plus atteint 6,6 % en 2014, comparativement à 13,6 % pour les hommes (CIRANO, 2015).

Graphique 1

Taux d'emploi de la population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé selon le sexe, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

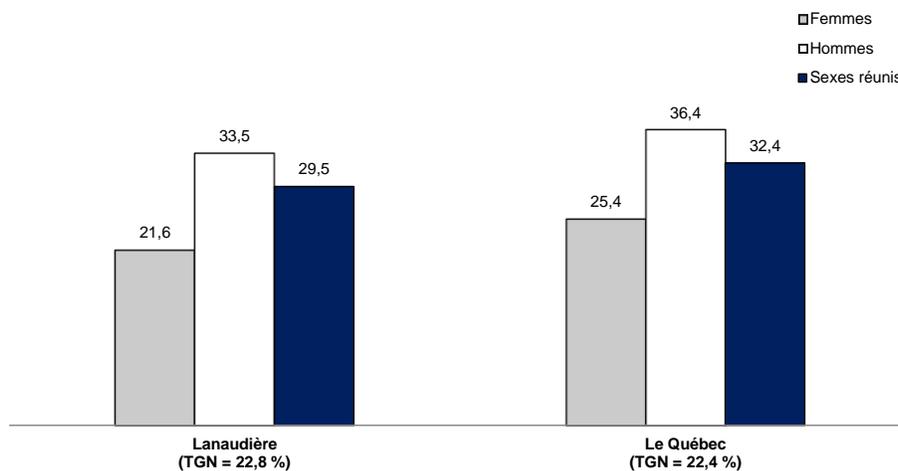
Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Fichier 99-010-X2011044.ivt.

Les pourcentages de personnes de 65 ans et plus qui travaillent et qui occupent un emploi à temps plein sont

similaires dans Lanaudière-Nord et dans Lanaudière-Sud (données non présentées).

Graphique 2
Travailleurs de 65 ans et plus ayant un emploi à temps plein selon le sexe, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-010-X2011044.ivt.

Cette proportion de travailleurs à temps plein fluctue aussi selon le sexe. En général, les hommes de 65 ans et plus qui travaillent sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à occuper un emploi à temps plein, aussi bien dans Lanaudière qu'au Québec.

Dans Lanaudière, un homme de 65 ans et plus sur trois travaille dans cette situation, comparativement à un peu plus d'une femme sur cinq. En ce qui concerne les territoires de RLS, les nombres en cause selon le sexe ne sont pas suffisants pour pouvoir présenter des données fiables.

Les revenus de travail aux âges avancés : des différences importantes entre les hommes et les femmes

« Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont aussi plus à risque de devenir le conjoint survivant. (...) Le travail après la retraite, par son apport de capital, peut atténuer le risque financier associé à une plus longue vie. Cela ne semble pas être une stratégie adoptée, en général, par les femmes. En 2008, seulement 8 % des femmes de 65 ans et plus avaient des gains [annuels] de travail supérieurs à 1 000 \$, contre 24 % des hommes. (...) Cette différence dans l'apport des revenus de travail aux âges avancés est une des explications de la différence dans le revenu total des 65 ans ou plus en 2006 » (Guévremont, 2012, p. 86). Dans Lanaudière, en 2011, les femmes de 65 ans et plus ont un revenu moyen après impôt qui représente 65 % de celui des hommes (voir tableau 3, p. 17).

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES LIÉES AU REVENU DES AÎNÉS

Le revenu après impôt des aînés

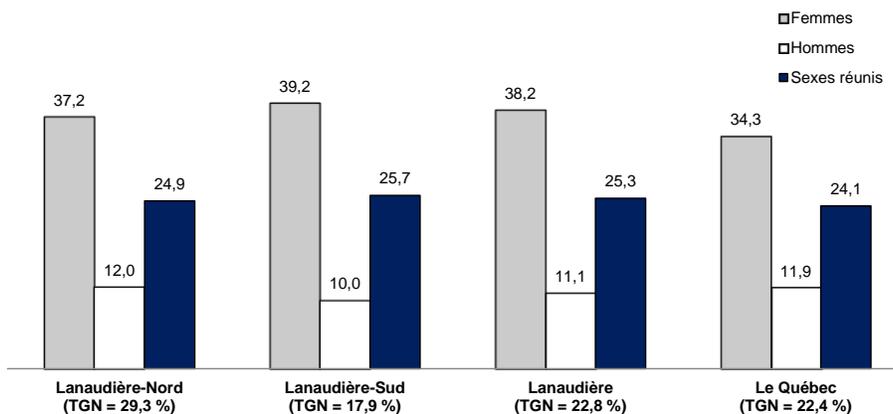
▪ Moins de 15 000 \$

En 2010, environ un aîné lanaudois et québécois sur quatre vit avec un revenu après impôt inférieur à 15 000 \$. Cette situation est plus répandue parmi les femmes et ce constat se vérifie aussi bien dans Lanaudière et ses deux territoires de RLS qu'au Québec. Les aînées de Lanaudière-Nord, comme celles de Lanaudière-Sud, semblent être plus nombreuses, en proportion, que les Québécoises à se classer dans cette catégorie des plus faibles

revenus après impôt. Ce n'est pas le cas cependant pour les hommes. Dans Lanaudière comme au Québec, ils affichent à cet égard des pourcentages à peu près similaires. Ainsi, en 2010, peu importe le territoire considéré, près de deux Lanaudoises de 65 ans et plus sur cinq vivent avec un revenu après impôt de moins de 15 000 \$ comparativement à environ un Lanaudois sur neuf.

Graphique 3

Population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé et ayant un revenu après impôt inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2010 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Fichier 99-010-X2011044.ivt.

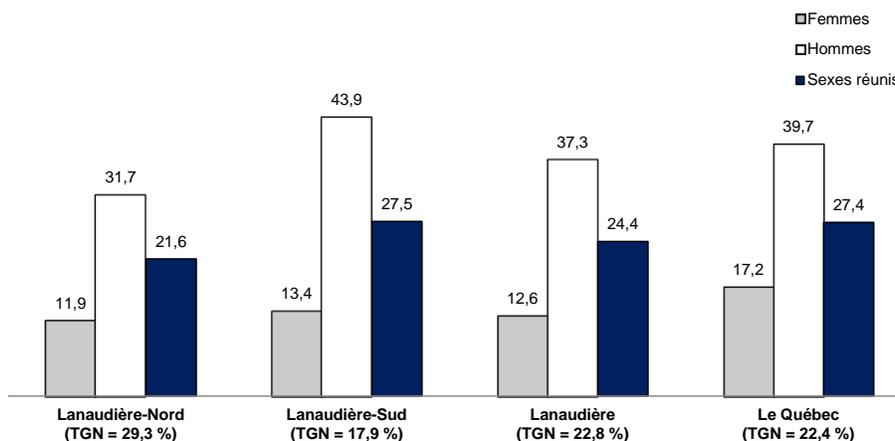
▪ 30 000 \$ ou plus

En 2010, le quart des aînés lanaudois vit avec un revenu après impôt de 30 000 \$ ou plus. Cette proportion apparaît être en deçà de celle du Québec, principalement en raison des personnes de 65 ans et plus de Lanaudière-Nord. Seulement le cinquième de ces dernières profite de ces plus hauts revenus. Non seulement les personnes de 65 ans et plus de Lanaudière-Nord sont moins nombreuses, en proportion, que celles du Québec, à faire partie de cette catégorie de revenu, mais elles affichent aussi à cet égard un pourcentage bien plus faible que leurs homologues de Lanaudière-Sud.

Les hommes de 65 ans et plus sont, peu importe le territoire considéré, plus nombreux, en proportion, que les femmes à avoir en 2010 un revenu après impôt de 30 000 \$ ou plus. Dans Lanaudière, environ deux hommes sur cinq sont dans cette situation comparativement à une femme sur huit. Il ressort également que les hommes de Lanaudière-Sud se démarquent à cet égard. Ils sont plus nombreux, en proportion, que ceux du nord de Lanaudière ou du Québec à appartenir à cette catégorie des plus hauts revenus. Pour les femmes, ces pourcentages des plus hauts revenus sont similaires entre Lanaudière-Nord et Lanaudière-Sud, bien qu'ils semblent cependant se situer en deçà de celui des aînées québécoises.

Graphique 4

Population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé et ayant un revenu après impôt de 30 000 \$ ou plus selon le sexe, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2010 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-010-X2011044.ivt.

Revenu et niveau de scolarité des aînés : des liens étroits

« Le revenu gagné par les aînés tout au long de leur vie reflète leur niveau de scolarité. (...) De 2002 à 2007, les Canadiens de 65 ans et plus dont le niveau de scolarité ne dépassait pas le diplôme d'études secondaires étaient deux fois plus susceptibles que les titulaires d'un diplôme universitaire (13 % contre 5 %) d'avoir vécu dans un ménage à faible revenu, à un moment ou à un autre, pendant cette période de cinq ans » (Butler-Jones, 2010, p. 41).

Les prestataires du Supplément de revenu garanti⁸

Le *Supplément de revenu garanti* est un programme administré par le gouvernement fédéral qui procure une aide financière aux personnes âgées dont le revenu est modeste ou très faible. Elles reçoivent cette prestation en surplus de leur pension de la *Sécurité de la vieillesse*. Pour être admissible à cette prestation, elles doivent recevoir le montant maximal de la pension *Sécurité de la vieillesse* et elles sont tenues obligatoirement d'en faire la demande.

Dans Lanaudière, en 2011⁹, 46 % des aînés reçoivent des prestations du *Supplément de revenu garanti*, soit une proportion qui apparaît similaire à celle du Québec (44 %). En 2011, près de 31 000 Lanaudoises et Lanaudois bénéficient de ce programme de soutien du revenu à la retraite. Le pourcentage de prestataires du SRG s'est abaissé dans Lanaudière de presque cinq

points entre 2001 et 2011, soit une diminution presque deux fois plus forte que celle du Québec.

Cette baisse dans Lanaudière comme au Québec au cours de cette décennie pourrait s'expliquer, entre autres choses, par la bonification des conditions de revenu de nombreux retraités participant aux régimes public ou privé de retraite. La diminution plus substantielle du pourcentage de prestataires du SRG dans Lanaudière laisse croire que la situation des retraités par rapport aux faibles revenus était moins favorable au début de la période. De plus, l'arrivée de nouveaux retraités (ceux qui avaient 55-64 ans en 2001) avec des revenus plus élevés pourrait aussi avoir occasionné cette diminution du taux de prestataires du SRG.

⁸ Le nombre de prestataires du *Supplément de revenu garanti* (SRG) peut être considéré comme un indicateur permettant de qualifier la situation de faible revenu des aînés (voir critères d'admissibilité au SRG dans le Glossaire, p. 6).

⁹ Il s'agit de la dernière année disponible.

Tableau 2**Prestataires de 65 ans et plus bénéficiant du *Supplément de revenu garanti*, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2001 à 2011 (N et %)**

	Prestataires du SRG (N)										
	2001 N	2002 N	2003 N	2004 N	2005 N	2006 N	2007 N	2008 N	2009 N	2010 N	2011 N
Lanaudière-Nord	13 638	13 641	14 794	14 339	15 236	15 659	16 415	16 488	17 129	17 651	18 346
Lanaudière-Sud	7 529	7 747	8 545	8 471	9 443	9 752	10 581	10 783	11 354	11 748	12 564
Lanaudière	21 167	21 388	23 339	22 810	24 679	25 411	26 996	27 271	28 483	29 399	30 910
Le Québec	448 069	443 809	475 842	459 022	489 198	497 197	518 458	515 063	529 460	538 171	559 575

	Prestataires du SRG (%)										
	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %	2005 %	2006 %	2007 %	2008 %	2009 %	2010 %	2011 %
Lanaudière-Nord	54,4	53,1	55,4	52,9	54,1	53,5	54,0	52,2	52,4	51,5	51,5
Lanaudière-Sud	44,4	43,5	45,0	42,7	44,0	42,8	43,2	41,2	40,8	39,6	39,6
Lanaudière	50,4	49,2	51,1	48,6	49,7	48,8	49,2	47,2	47,1	46,0	45,9
Le Québec	46,7	46,1	47,6	45,7	46,8	46,2	46,8	45,1	45,1	44,2	44,3

Source : Service Canada, données PSR 2011, région Lanaudière, extraction spéciale 2012, novembre 2012.

L'analyse des données par territoire de RLS fait ressortir une réalité passablement différente. Ainsi, 52 % des aînés de Lanaudière-Nord reçoivent en 2011 une prestation du SRG comparativement à 40 % pour ceux de Lanaudière-Sud. Dix ans plus tôt, 54 % des aînés du nord, comparativement à 44 % de ceux du sud recevaient cette prestation.

Même si ces données illustrent une amélioration du revenu des aînés lanauois, peu importe leur territoire de résidence, il reste que la baisse du pourcentage de prestataires du SRG a été plus marquée pour les aînés du sud qu'elle ne l'a été pour ceux du nord. Ce constat montre également que les aînés de Lanaudière-Nord semblent plus nombreux, en proportion, que ceux de Lanaudière-Sud à avoir des revenus suffisamment faibles pour être admissibles à cette aide financière. Cette situation fait en sorte que depuis la décennie observée (entre 2001 et 2011), l'écart qui séparait les pourcentages de prestataires des deux territoires de RLS est passé de dix points de pourcentage à douze.

Les prestataires du *Supplément de revenu garanti*

« Il y a eu, autant pour les femmes que pour les hommes, une diminution de la proportion de bénéficiaires du SRG. En effet, la proportion de bénéficiaires du SRG dans une cohorte diminue de la plus âgée à la plus jeune, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette diminution est reliée à la maturation des régimes de retraite, notamment le Régime (sic) des rentes du Québec (RRQ), de même que les régimes complémentaires de retraite (RCR). Cette maturation du système de retraite a permis à un nombre croissant de Québécoises et de Québécois d'obtenir des revenus suffisants à la retraite sans avoir recours à des mesures d'assistance » (Guévremont, 2012, p. 90).

Le seuil de faible revenu avant et après impôt

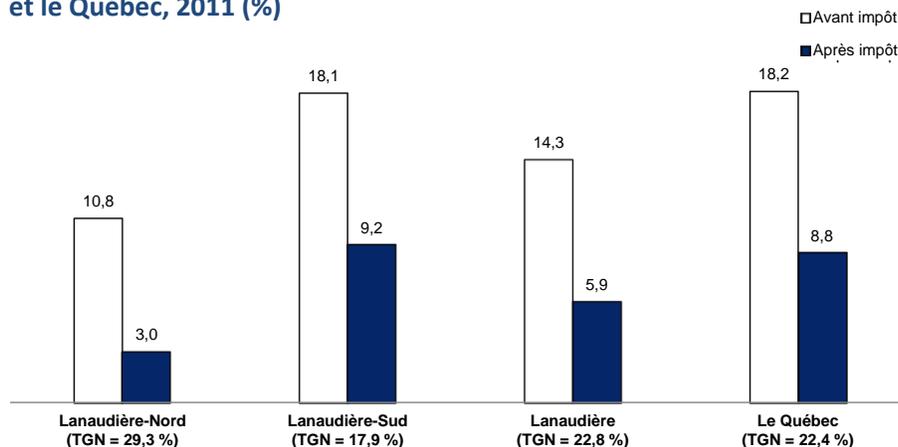
En 2011, environ 6 % des aînés lanauchois vivent sous le seuil de faible revenu après impôt, ce qui permet d'estimer à environ 3 615 le nombre de personnes de 65 ans et plus dans cette situation. Cette proportion s'avère plus faible que celle obtenue avant impôt¹⁰. Celle-ci atteint en effet 14 %.

Les pourcentages de faible revenu avant et après impôt sont comparés pour illustrer l'importance des programmes de sécurité du revenu que sont la pension de la *Sécurité de la vieillesse* et le *Supplément de revenu garanti*. Ces programmes jouent un rôle majeur

pour diminuer la situation de faible revenu des aînés au Canada. Dans Lanaudière (de 14 % à 6 %) comme au Québec (de 18 % à 9 %), les programmes de sécurité du revenu pour les aînés font chuter leur pourcentage de façon importante¹¹.

Que ce soit avant ou après impôt, les pourcentages d'aînés vivant avec un faible revenu semblent être dans Lanaudière toujours inférieurs à ceux du Québec, à l'exception de ceux du RLS de Lanaudière-Sud. Dans ce dernier territoire, les proportions avant ou après impôt sont similaires à celles de la province.

Graphique 5
Population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé et étant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'*Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011* peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 2011DATAB2020_CO-1618 Tableau 6.ivt.

Les aînés de Lanaudière-Sud demeurent aussi plus nombreux, en proportion, à vivre avec un faible revenu après impôt que ceux de Lanaudière-Nord. Ces pourcentages se situent respectivement à 9 % et à 3 %. La question de l'ampleur des disparités à cet égard entre les aînés du sud et du nord de Lanaudière avait déjà retenu l'attention, du moins lors du recensement de 2006. Plusieurs hypothèses avaient d'ailleurs été présentées pour expliquer ce constat. Ce sont, par exemple, la fluctuation entre les milieux urbain et rural du pourcentage du revenu consacré aux dépenses du logement, les différences du coût

de la vie entre les villes et les campagnes et les écarts des dépenses et des revenus entre les personnes retraitées et les autres. Ces facteurs pourraient jouer un rôle dans l'estimation du nombre de personnes affectées par un faible revenu (Lemire et Payette, 2011). De plus, les revenus médians des aînés des deux MRC de Lanaudière-Sud¹² semblent être en général plus élevés que ceux des personnes de 65 ans et plus des quatre MRC du nord de Lanaudière. Il semble aussi se dégager une tendance similaire avec les revenus moyens des aînés, ceux-ci atteignant, en 2011, 22 966 \$ pour le nord et 25 030 \$ pour le sud.

¹⁰ Voir les définitions des seuils de faible revenu avant et après impôt dans le Glossaire, p. 6.

¹¹ Il en allait également de même en 2006 avec des diminutions du taux de faible revenu de 59 % dans Lanaudière et de 51 % au Québec (Lemire et Payette, 2011, p. 12).

¹² Les revenus médians après impôt des aînés des MRC de L'Assomption (21 368 \$) et des Moulins (20 457 \$) semblent plus élevés que ceux des aînés de chacune des MRC de Lanaudière-Nord (D'Autray (18 894 \$), Joliette (19 765 \$), Matawinie (19 298 \$) et Montcalm (18 684 \$) (Payette et autres, 2015a et 2015b).

Tableau 3
Revenu moyen après impôt de la population de 65 ans et plus,
territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (\$)

	Femmes		Hommes		Sexes réunis	
	TGN	\$	\$	\$	\$	\$
Lanaudière-Nord	29,3	19 019	27 110	22 966		
Lanaudière-Sud	17,9	18 996	32 075	25 030		
Lanaudière	22,8	19 008	29 364	23 932		
Le Québec	22,4	21 278	32 679	26 444		

Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-010-X2011044.ivt.

Comment expliquer que la prévalence du faible revenu semble toujours être si élevée dans la portion sud de Lanaudière alors que ce territoire est généralement considéré plus favorisé économiquement? Le calcul du SFR (qui tient compte du coût du logement) dans les zones urbanisées ainsi que les règles d'admissibilité du *Supplément de revenu garanti*¹³ pourraient être des facteurs venant désavantager les aînés du sud de Lanaudière. Le montant du seuil de faible revenu après

impôt reste plus élevé dans les villes de 30 000 résidants et plus qu'il ne l'est pour la région rurale. Ainsi, un plus grand nombre d'aînés du sud de Lanaudière pourrait avoir un revenu qui les classe sous le seuil de faible revenu, ce dernier étant plus élevé que celui de la région rurale. De plus, leur revenu annuel pourrait être encore trop élevé pour qu'ils soient admissibles au *Supplément de revenu garanti* contrairement aux résidants de Lanaudière-Nord.

Le filet de sécurité sociale des aînés

Au Canada et au Québec, il existe deux mécanismes de redistribution de la richesse : les transferts gouvernementaux et l'impôt sur le revenu. Ceux-ci constituent le filet de sécurité sociale formé de programmes de soutien et d'avantages fiscaux apportant une aide à l'absence ou à l'insuffisance de revenu pour des populations jugées plus fragiles et plus vulnérables. Les transferts gouvernementaux sont des prestations directes en argent versées aux particuliers et aux familles par les administrations gouvernementales, qu'elle soit fédérale ou provinciale. Ils englobent tout un éventail de programmes conçus pour procurer une aide au revenu, que celle-ci soit temporaire ou permanente (Statistique Canada, 2005a). Les sommes touchées dans le cadre des programmes des prestations versées aux personnes âgées de 65 ans et plus sont également non imposables (Statistique Canada, 2005a).

L'impôt sur le revenu est l'autre mécanisme prévu pour redistribuer la richesse dans une société donnée. Beaucoup d'éléments des régimes fiscaux canadien et québécois ont un lien étroit avec divers volets de la politique sociale ou font partie du filet de sécurité sociale, sans être à proprement parler des transferts gouvernementaux. En effet, le régime fiscal a recours à des déductions et à des crédits d'impôt remboursables¹⁴ qui s'appliquent lorsque des conditions particulières prévalent. Ces montants peuvent être déduits de l'impôt à payer par les contribuables.

Au Canada et au Québec, le système d'imposition du revenu est considéré progressif : il s'agit d'un « système dans lequel les contribuables ayant les revenus les plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible » (Statistique Canada, 2012, p. 10).

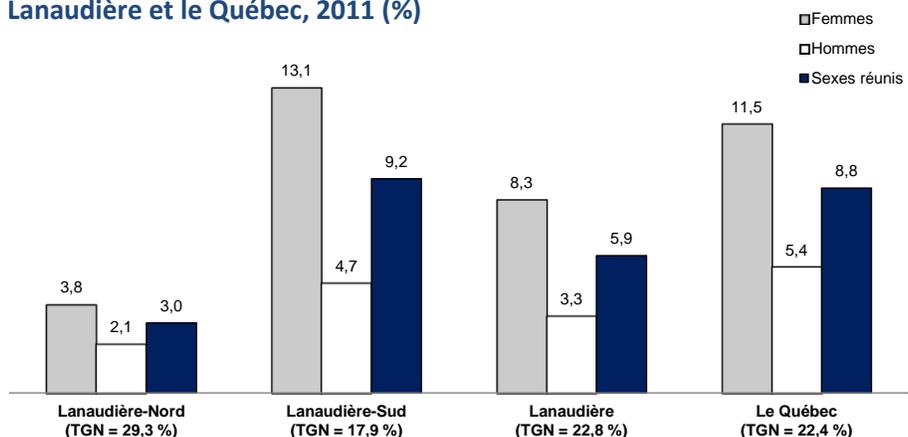
¹³ Pour y avoir droit, une personne seule en 2010 devait avoir un revenu inférieur à 15 816 \$ par année, alors que le revenu d'un couple ne devait pas excéder 20 880 \$. Le montant annuel maximal du SRG était alors de 7 853 \$ pour une personne seule et de 10 372 \$ pour un couple de pensionnés (Service Canada, 2010). En 2015, les montants étaient plus élevés, peu importe la modalité de vie (voir le Glossaire, p. 6).

¹⁴ Un crédit d'impôt remboursable est une somme qui peut être accordée au contribuable, même si les individus n'ont pas d'impôt à payer.

La situation du faible revenu après impôt des aînés varie beaucoup selon le sexe, peu importe le territoire. Les femmes sont en général plus susceptibles que les hommes de vivre avec un faible revenu après impôt. Ainsi, dans la région, 8 % des aînées vivent avec un faible revenu après impôt comparativement à 3,0 %

pour les hommes. Au Québec, ces pourcentages se situent respectivement à 12 % et à 5,0 %. Les disparités selon le sexe sont cependant plus prononcées dans Lanaudière-Sud que dans Lanaudière-Nord, la différence apparaissant plus faible dans ce dernier territoire.

Graphique 6
Population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé et étant sous le seuil de faible revenu après impôt selon le sexe, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.
 Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Fichier 2011DATAB2020_CO-1618 Tableau 6.ivt.

Finalement, il importe de souligner que les aînées de Lanaudière-Sud sont, en proportion, plus nombreuses que celles de Lanaudière-Nord à vivre avec un faible

revenu après impôt. Une même tendance semble être décelée pour les hommes, bien que les écarts apparaissent être moins marqués.

LES MÉNAGES D'AÎNÉS ET L'ABORDABILITÉ DU LOGEMENT

L'âge du principal soutien du ménage

En 2011, dans Lanaudière, un peu plus de 21 % des ménages ont à leur tête une personne de 65 ans et plus. Cette proportion, qui représente tout près de 40 000 ménages, semble être légèrement plus faible que celle du Québec (23 %). L'analyse par territoire de RLS fait aussi ressortir le fait que le pourcentage de ménages ayant une personne de 65 ans et plus comme principal soutien est plus élevé dans le nord que dans le sud. Dans le premier cas, un ménage sur quatre (25 %) est concerné, comparativement à un sur six (17 %) pour le second (données non présentées).

Les deux cinquièmes des ménages d'aînés lanaudois ont une personne de 75 ans et plus comme principal soutien. Ce pourcentage permet d'estimer à environ 14 600 le nombre de ménages lanaudois dans cette situation. Cette proportion est aussi plus faible que celle du Québec (Tableau 4).

Tableau 4
Ménages privés ayant une personne de 65 ans et plus comme principal soutien de ménage selon le groupe d'âge, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (N et %)

	TGN (%)	65-74 ans		75 ans et plus		65 ans et plus	
		N	%	N	%	N	%
Lanaudière-Nord	29,3	13 485	62,1	8 220	37,9	21 705	100,0
Lanaudière-Sud	17,9	11 540	64,3	6 420	35,7	17 960	100,0
Lanaudière	22,8	25 025	63,1	14 640	36,9	39 665	100,0
Le Québec	22,4	440 515	57,4	327 220	42,6	767 735	100,0

Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence

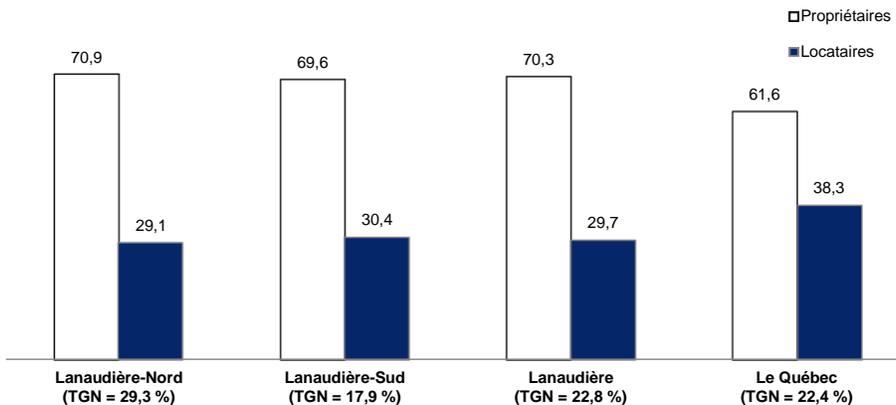
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-014-X2011016.ivt.

Le mode d'occupation du logement

Dans Lanaudière, sept ménages d'ânés sur dix sont propriétaires de leur logement, soit une proportion

plus élevée qu'au Québec où elle concerne six ménages sur dix.

Graphique 7
Ménages privés ayant une personne de 65 ans et plus comme principal soutien du ménage selon le mode d'occupation du logement, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.

Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Fichier 99-014-X2011045.ivt.

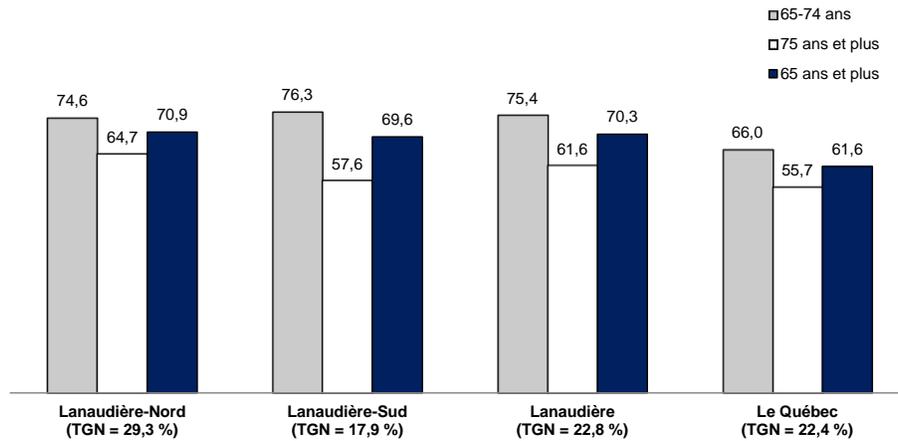
Peu importe le territoire considéré, cette proportion de propriétaires parmi les ménages d'ânés diminue de manière marquée avec l'avancée en âge. Ainsi, elle passe de 75 % de propriétaires à 65-74 ans à 62 % à 75 ans et plus dans Lanaudière (Graphique 8).

Si les proportions de ménages d'ânés de 65-74 ans propriétaires de leur logement sont à peu près similaires d'un territoire de RLS à l'autre, il en va autrement à 75 ans et plus. À cet âge, la proportion de ménages propriétaires s'avère être plus élevée dans Lanaudière-Nord qu'elle ne l'est dans Lanaudière-Sud. Le pourcentage de propriétaires dans Lanaudière-Sud s'apparente davantage à celui du Québec.

À mesure que les ânés avancent en âge, ils choisissent de vivre en appartement (en location ou en copropriété) plutôt que dans une maison. « Ce changement dans le choix du logement peut être lié au désir de maintenir un domicile plus petit en raison de la perte du conjoint, au souhait de réduire les travaux d'entretien ou les coûts d'habitation, ou au besoin d'une accessibilité améliorée pour tenir compte de la limitation des activités » (Clark, 2005, p. 3).

Graphique 8

Ménages privés ayant une personne de 65 ans et plus comme principal soutien du ménage selon le groupe d'âge parmi les propriétaires de leur logement, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

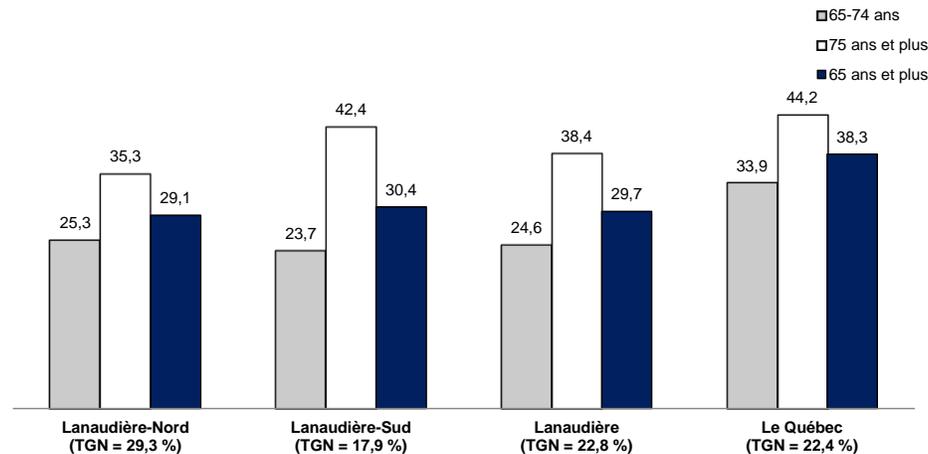
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-014-X2011045.ivt.

Une étude menée par la Société d'habitation du Québec fait d'ailleurs état de la situation du logement chez les ménages d'âinés. Ceux-ci se composent plus souvent de

personnes seules ou de couples et demeurent plus nombreux à être locataires à mesure que les soutiens de ménage avancent en âge (Dutil, 2009).

Graphique 9

Ménages privés ayant une personne de 65 ans et plus comme principal soutien du ménage selon le groupe d'âge parmi les locataires de leur logement, territoires de RLS, Lanaudière et le Québec, 2011 (%)



Notes : Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

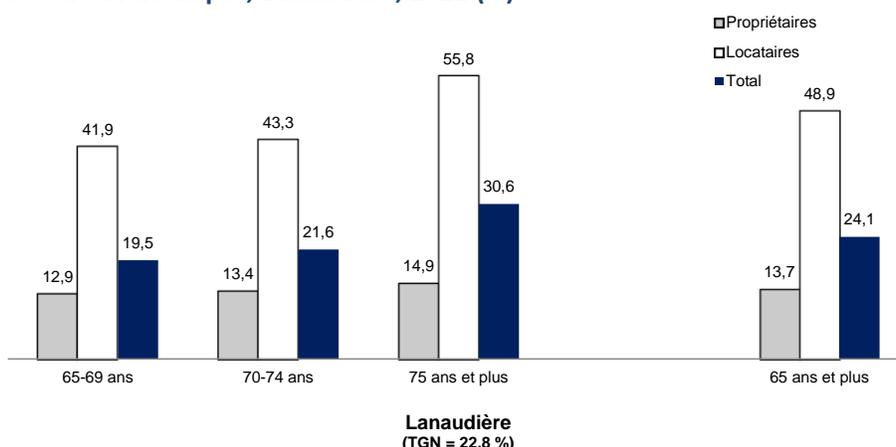
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Fichier 99-014-X2011045.ivt.

Cela semble aussi le cas dans Lanaudière. En effet, en 2011, les ménages d'ânés dont le principal soutien est âgé de 65-74 ans comptent dans leurs rangs le quart de locataires comparativement à près des deux cinquièmes pour les 75 ans et plus. Dans Lanaudière-Nord, ces deux pourcentages se situent respectivement à 25 % et à 35 %. Dans Lanaudière-Sud, le pourcentage de locataires passe de 24 % à 65-74 ans à 42 % à 75 ans et plus. La proportion de locataires à 75 ans et plus est supérieure pour Lanaudière-Sud. L'analyse de ces données révèle aussi que Lanaudière se démarque en ayant une proportion plus faible de locataires de 75 ans et plus que celle du Québec.

L'abordabilité du logement¹⁵

Le logement à prix abordable peut être un sujet de préoccupation important pour les aînés. Combien d'entre eux consacrent 30 % ou plus de leur revenu avant impôt pour se loger et la situation des propriétaires et des locataires à cet égard varie-t-elle selon leur âge? Des données provenant du portrait¹⁶ de l'habitation dans Lanaudière réalisé par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) permet de répondre à ces interrogations.

Graphique 10
Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, le groupe d'âge du principal soutien du ménage et le taux d'effort de 30 % et plus du revenu avant impôt, Lanaudière, 2011 (%)



Notes : Les écarts entre les pourcentages ne sont pas confirmés à l'aide de tests statistiques de comparaison. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.
 Les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé.
 Les logements privés agricoles, les logements de bande et les ménages privés dont le revenu total du ménage est inférieur ou égal à zéro sont exclus

Source: Gaudreault, Allan, *Portrait de l'habitation dans Lanaudière. Besoins et perspectives en logement social et communautaire*, TPDSL, 2014, p. 55.

En 2011, environ le quart des ménages d'aînés lanaudois¹⁷, consacrent 30 % ou plus de leur revenu avant impôt pour se loger. Ce pourcentage permet d'estimer le nombre de ménages dans cette situation à environ 9 600. Ce taux d'effort ou d'abordabilité du logement varie beaucoup selon que les aînés soient propriétaires ou locataires.

Ainsi, les ménages d'aînés locataires sont plus susceptibles que ceux qui en sont propriétaires d'avoir un taux d'effort élevé. Ce taux se situe à 49 % pour les locataires, soit un nombre estimé de 5 740 ménages dans cette situation, comparativement à 14 % pour les propriétaires (3 815 ménages).

¹⁵ Par définition, Statistique Canada considère que les ménages qui doivent dépenser 30 % ou plus de leur revenu total avant impôt pour se loger pourraient avoir des difficultés « d'abordabilité du logement ». Les dépenses de logement incluent les paiements pour l'électricité, le mazout, le gaz, le charbon, le bois ou d'autres combustibles, l'eau et d'autres services municipaux, ainsi que les versements hypothécaires mensuels, les impôts fonciers, les charges de copropriété et le loyer. Le rapport des coûts d'habitation au revenu total est aussi appelé « taux d'effort » (Statistique Canada, 2013).

¹⁶ Voir le document intitulé *Portrait de l'habitation dans Lanaudière. Besoins et perspectives en logement social et communautaire* réalisé en 2014 par Allan Gaudreault pour la TPDSL.

¹⁷ Dans Lanaudière, le taux d'effort des ménages, dont le principal soutien de ménage est âgé de moins de 65 ans, se situe à 20 %, soit 16 % pour les ménages propriétaires et 33 % pour les ménages locataires (Gaudreault, 2014, p. 55).

La situation des ménages d'aînés (24 %) à l'égard de l'abordabilité du logement comparée à celle des autres ménages lanauois (20 %) apparaît défavorable. Leur taux d'effort est supérieur, en particulier en raison de celui plus élevé des ménages d'aînés locataires (49 % contre 33 % pour les ménages des moins de 65 ans) (données non présentées).

Parmi les ménages d'aînés propriétaires, le taux d'effort pour se loger demeure stable selon le groupe d'âge, ce dernier se situant à 13 % à 65-69 ans et à 15 % pour les 75 ans et plus. Il en va cependant autrement pour les ménages d'aînés locataires. Leur taux d'effort passe en effet de 42 % à 65-69 ans à 56 % à 75 ans et plus.

D'ailleurs, à cet âge, il n'est pas rare que les aînés prennent la décision de vivre dans des complexes ou des résidences d'aînés où les dépenses de logement sont très élevées. Cependant, il importe de souligner que plusieurs services, y compris les repas, peuvent être inclus dans ce coût. Ces aînés auraient donc moins d'autres dépenses. Cette réalité des aînés amène à nuancer la portée de cet indicateur pour les plus âgés.

Selon la littérature, il « existe un lien entre les problèmes d'abordabilité du logement éprouvés par les locataires âgés et le fait de vivre seul. Les locataires âgés vivant seuls formaient le groupe le plus susceptible d'éprouver des problèmes d'abordabilité du logement » (Clark, 2005, p. 4-5) lorsqu'ils résident dans les grandes villes comparativement aux zones rurales ou aux petites villes. Il faut souligner que le fardeau lié aux coûts d'habitation s'avère être plus lourd parmi les ménages dont le revenu est le plus faible. Le faible revenu du ménage locataire, comme le fait d'avoir la pension de la *Sécurité de la vieillesse* ou le *Supplément de revenu garanti* comme principale source de revenu, sont aussi des facteurs très significatifs liés aux problèmes d'abordabilité du logement des aînés (Luffmann, 2006).

DISCUSSION ET CONCLUSION

Ce portrait socioéconomique des aînés permet de mettre en évidence un certain nombre de tendances et de constats déjà observés au fil du temps. Tout d'abord, l'analyse des données sur le niveau de scolarité révèle que les aînés lanauois semblent être plus faiblement scolarisés que les Québécois du même âge. Ils pourraient compter dans leurs rangs davantage de personnes sans diplôme et moins d'individus profitant d'un diplôme d'études postsecondaires. La comparaison de ces données selon le sexe met aussi en évidence des disparités. Les femmes de 65 ans et plus sont plus nombreuses, en proportion, que leurs homologues masculins à être moins scolarisées et à ne pas avoir en poche un diplôme d'études postsecondaires. Il s'agit là d'un premier facteur explicatif de la plus grande vulnérabilité socioéconomique des femmes de cette génération. Cette caractéristique est associée à des possibilités plus faibles d'avoir été en mesure, au cours de leur vie active, d'intégrer le marché du travail et d'y avoir occupé des emplois aussi bien rémunérés que ceux des hommes.

Toutefois, avec l'arrivée dès 2011 de la première cohorte des baby-boomers à l'âge de la retraite, la situation de la scolarisation des aînés, en particulier celle des femmes, devrait s'améliorer considérablement. La démonstration à cet égard de Nobert (2004) est révélatrice. Par exemple, au Québec, les proportions de personnes très faiblement scolarisées chutent entre les cohortes précédant le baby-boom et celles qui suivent. Ainsi, plus de la moitié des Québécoises et des Québécois de 85 ans et plus (nés avant 1926) en 2011 était faiblement scolarisée¹⁸ comparativement à 5 % pour les 45-54 ans (1956-1966) en 2011. À l'inverse, seulement 4 % des 85 ans et plus en 2011 ont obtenu au moins un grade universitaire comparativement à 18 % pour les 45-54 ans. Ce n'est qu'en 2025 que les cohortes ayant profité durant toute leur vie scolaire de la réforme de l'éducation des années 1960 entreront dans leur troisième âge (Nobert, 2004).

¹⁸ Il s'agit des personnes ayant moins de 9 ans de scolarité.

Ces statistiques montrent bien que la situation de la scolarisation des aînés du Québec s'est améliorée depuis 50 ans et va continuer de le faire au cours des prochaines années, peu importe le sexe. Il est aussi encourageant de noter que les disparités de scolarisation selon le sexe¹⁹, qui étaient très marquées pour les plus instruits, se sont atténuées pour la cohorte des femmes nées entre 1956 et 1966 (45-54 ans en 2011). Des proportions similaires de femmes (17 %) et d'hommes (18 %) de cette cohorte ont obtenu au moins un grade universitaire²⁰. Dès lors, force est de constater que « l'amélioration considérable de la situation des femmes en matière d'éducation permettra aux futures générations de retraitées de connaître une plus grande sécurité financière lors des dernières étapes du cycle de vie, au cours desquelles, souvent, elles se retrouvent seules » (Nobert, 2004, p. 159).

Le profil socioéconomique des aînés lanauchois met aussi en évidence le fait qu'ils ont un taux d'emploi similaire à celui des Québécois. Encore une fois, des disparités séparent les hommes et les femmes puisque celles-ci obtiennent des taux d'emploi plus faibles que ceux des hommes, peu importe le territoire.

Il faut mettre en évidence que la majorité des aînés lanauchois et québécois ayant un emploi ne travaillent pas à temps plein. Ceux qui le font semblent être, en proportion, un peu moins nombreux dans Lanaudière qu'au Québec. La proportion d'aînés qui travaillent à temps plein est plus forte parmi les hommes que les femmes, aussi bien dans Lanaudière que dans la province.

Il faut souligner que la proportion de travailleurs à temps plein parmi les aînés qui travaillent, soit trois personnes sur dix, peut apparaître élevée. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être évoqués comme le fait que plusieurs retraités aiment tellement leur travail qu'ils veulent continuer à l'exercer. D'autres pour des motifs économiques ou psychologiques ont des difficultés ou sont incapables de cesser de travailler. Certaines personnes prennent leur retraite,

puis, font marche arrière plusieurs fois avant de quitter définitivement le marché du travail » (Duchesne, 2004, p. 5). Chose certaine, il s'agit d'une tendance en progression depuis ces dernières décennies et qui devrait se poursuivre, surtout avec l'arrivée des baby-boomers, plus scolarisés, à l'âge de la retraite²¹. Ces derniers pourraient être nombreux à choisir de rester sur le marché du travail, même s'ils sont aussi plus susceptibles de profiter de meilleures conditions de revenus de retraite que leurs prédécesseurs (Duchesne, 2004). Il pourrait s'agir alors d'emplois intéressants davantage les plus instruits d'entre eux, des emplois qui se réalisent dans une profession donnée ou sur une base autonome à domicile (télétravail par exemple) avec la généralisation des nouvelles technologies. Ces marchés du travail nouveaux ou en expansion pourraient faire augmenter la demande pour des travailleurs du savoir capables d'utiliser les nouvelles technologies. Il se pourrait que ce soit aussi des emplois occasionnels, à temps partiel ou sur demande, en somme des emplois sur mesure selon les disponibilités et les goûts des baby-boomers plutôt que des emplois associés à une nécessité économique.

La situation des aînés sur le marché du travail conduit à aborder la question du revenu. Encore une fois, l'analyse montre l'existence de disparités entre les revenus des femmes et des hommes à l'âge de la retraite. Ces dernières sont plus nombreuses, en proportion, à vivre avec un revenu annuel après impôt inférieur à 15 000 \$ et moins susceptibles de faire partie des plus hauts revenus. Il n'est donc guère surprenant qu'elles soient bien plus nombreuses que leurs homologues masculins à vivre sous le seuil de faible revenu après impôt. Les programmes de redistribution du revenu et de transferts, en particulier ceux de soutien du revenu pour les aînés, font diminuer de manière marquée les fréquences des faibles revenus chez les femmes, mais n'éliminent pas les disparités entre les sexes.

¹⁹ Au début des années 1960, les femmes ne représentent que 14 % de la population universitaire québécoise. Il existerait alors un double réseau de scolarisation au Québec : un pour les garçons et un pour les filles. « Inutile de rappeler que les positions « fortes » dans la hiérarchie scolaire étaient occupées par les garçons dans leur rapport à l'école (...). De tous les groupes sociaux qui ont souffert d'une discrimination, le groupe des femmes est celui qui a peut-être le plus profité des transformations du système scolaire » (Dandurand, 1990, p. 9 et 13).

²⁰ Pour la génération née entre 1966 et 1976 (les 35-44 ans en 2011), la proportion de la population ayant obtenu au moins un grade universitaire se situe à 24 %, soit 27 % pour les femmes et 21 % pour les hommes (Nobert, 2004).

²¹ Une recherche récente démontre que, contrairement aux attentes, le taux d'emploi des travailleurs expérimentés qui atteint, en 2011, 54 % parmi les Québécois de 55-64 ans, devrait concerner les deux tiers des Québécois du même âge en 2050. Cette même année-là, près de la moitié (46 %) de ces travailleurs auront un diplôme universitaire. La hausse importante du niveau de scolarité de travailleurs plus âgés, des régimes de retraite moins généreux et des changements dans la nature du travail (moins exigeant physiquement) pourraient être des facteurs contribuant à expliquer cette tendance (Bissonnette et autres, 2015).

Plusieurs éléments peuvent contribuer à expliquer les différences importantes de revenu selon le sexe des aînés à la retraite. Tout d'abord, dans Lanaudière en 2011, le revenu moyen des femmes de 65 ans et plus correspond à un peu moins des deux tiers de celui des hommes²², soit une proportion similaire à celle obtenue au Québec.

Il se peut qu'une bonne partie des femmes aînées ait choisi pour des raisons familiales de demeurer au foyer pour prendre soin des enfants. Il est possible également qu'en raison d'un plus faible niveau de scolarisation, les aînées n'aient pas pu accéder à des emplois aussi bien rémunérés que ceux des hommes et offrant d'aussi bonnes conditions de travail (régimes privés de retraite, congés de maternité ou parental, etc.). Il se peut également qu'elles aient été confinées, lorsqu'elles avaient un travail, dans des métiers ou des professions traditionnellement dévolues aux femmes et reconnus comme étant moins bien rémunérés (secrétaire, vendeuse, gardienne d'enfants, infirmières, etc.). Finalement, elles auraient pu aussi être surreprésentées dans des emplois à temps partiel lorsqu'elles étaient actives sur le marché du travail.

Non seulement tous ces facteurs peuvent être associés à des revenus moindres que ceux des hommes, mais aussi à des taux plus faibles de participation aux régimes publics et privés de retraite offerts aux travailleurs. Cette situation entraîne un risque plus grand de dépendre des programmes gouvernementaux d'assistance financière destinés aux aînés. Voilà donc un deuxième facteur explicatif d'une plus grande vulnérabilité socioéconomique actuelle des femmes aînées.

La littérature montre que les femmes sont plus souvent que les hommes, bénéficiaires du SRG et qu'elles reçoivent également des prestations dont les montants sont plus élevés. Il semblerait donc qu'une plus

grande proportion d'aînées a des revenus faibles à très faibles. En 2008, la moitié (51 %) des Québécoises âgées de 65 ans et plus contre 42 % des Québécois sont prestataires du SRG. La proportion de bénéficiaires chez les femmes augmente avec l'avancée en âge, passant de 40 % à 65-69 ans à 64 % à 80 ans et plus²³ (Guévremont, 2012).

Cependant, la situation socioéconomique des aînées est appelée à changer au cours des prochaines années. Avec l'amélioration de leur niveau de scolarité, de plus en plus de femmes ont intégré le marché du travail durant leur vie active et ont obtenu des emplois bien rémunérés et dotés d'avantages sociaux comparables à ceux des hommes. En 2014, deux Québécoises de 45-64 ans sur trois²⁴ ont un emploi rémunéré et une bonne part d'entre elles pourraient profiter des régimes publics et privés de retraite. Ce facteur viendra bonifier considérablement leurs conditions de revenu à l'âge de la retraite, assurer leur sécurité financière et les affranchir, pour plusieurs d'entre elles, de la dépendance aux programmes gouvernementaux d'assistance financière.

Dans Lanaudière, il est connu que la proportion d'aînés à faible revenu apparaît plus forte dans le sud qu'elle ne l'est dans le nord (Lemire et Payette, 2011). Le coût de la vie plus élevé en milieu urbain, en particulier les dépenses de logement²⁵, pourrait être un des facteurs pouvant expliquer ces différences. Plus de la moitié des aînés du nord de Lanaudière reçoivent le SRG alors que cette proportion est de 40 % dans Lanaudière-Sud. Bien que le taux de faible revenu après impôt des aînés y demeure supérieur, les aînés du sud pourraient-ils avoir un revenu encore trop élevé pour être admissibles au SRG? La part de leur revenu consacrée au logement pourrait-elle être aussi plus substantielle que dans Lanaudière-Nord, venant ainsi réduire leur réelle capacité économique?

²² Ces écarts sont encore plus marqués selon les territoires de RLS. Les femmes aînées (18 996 \$) de Lanaudière-Sud ont un revenu moyen qui correspond à seulement 59 % de celui des hommes (32 075 \$). Dans Lanaudière-Nord, celui des femmes (19 019 \$) représente 70 % de celui des hommes (27 010 \$).

²³ Cette proportion s'accroît aussi chez les hommes, passant de 38 % à 65-69 ans à 48 % à 80 ans et plus, mais elle demeure néanmoins plus faible, parmi eux, surtout à 80 ans et plus (Guévremont, 2012).

²⁴ Le taux d'emploi se situe à 70 % pour les femmes de 15-64 ans du Québec en 2014 comparativement à 41 % en 1976. Pour celles de 45-64 ans, ces deux pourcentages se situent à 66 % en 2014 comparativement à 31 % en 1976 (CIRANO, 2015).

²⁵ Il est reconnu que les coûts du logement en milieu rural sont moins élevés que ceux qui prévalent en milieu urbain, et ce, aussi bien chez les propriétaires que chez les locataires (Roy, 2006). Par exemple, en 2011, les coûts moyens d'habitation pour les propriétaires de Lanaudière-Nord sont de 762 \$ par mois comparativement à 931 \$ pour Lanaudière-Sud. Pour les locataires, les coûts mensuels moyens du logement sont de 627 \$ pour Lanaudière-Nord comparativement à 691 \$ pour Lanaudière-Sud (Marquis et Bellehumeur, 2015, p. 14).

Le profil des aînés lanauchois permet aussi de mettre en évidence les problèmes d'abordabilité du logement pour une part non négligeable d'entre eux. En 2011, un ménage d'aînés sur quatre consacre plus de 30 % de son revenu avant impôt pour se loger. Ce taux d'effort s'avère être beaucoup plus important pour les ménages locataires puisque la moitié d'entre eux assumeraient cette charge financière associée aux coûts d'habitation. Or, avec l'avancée en âge, la proportion de ménages d'aînés locataires a tendance à augmenter. Cependant, il faut nuancer cette statistique et en tenir compte dans l'interprétation des résultats. Il n'est pas rare que les aînés louent pour des prix assez élevés des logements dans des complexes de résidences privées destinés aux personnes de 65 ans et plus. Dans ces résidences, beaucoup de services, y compris les repas, sont inclus dans les dépenses de logement, ce qui viendrait augmenter de manière marquée la part de leur revenu consacrée au logement alors que les autres dépenses pourraient être moindres. Il faut tenir compte de ces particularités propres à la situation des aînés plus âgés.

En raison de leur espérance de vie plus longue, les aînées vivent plus souvent seules que leurs homologues masculins²⁶ et pourraient ainsi être plus nombreuses à faire partie de ces ménages d'aînés locataires. Il s'agit là d'un troisième facteur explicatif de la plus grande vulnérabilité économique des femmes.

L'analyse des données socioéconomiques montre aussi qu'il reste une part importante de la population des aînés présentant toujours des facteurs de vulnérabilité quant à leur condition économique et sociale. Certaines études estiment qu'environ un baby-boomer sur six, soit environ 17 %, pourrait présenter un facteur élevé de vulnérabilité à cet égard (Gauthier et autres, 2004).

En terminant, il importe de rappeler que les projections démographiques dans Lanaudière montrent que d'ici 2025, il y aura un accroissement très important des aînés qui représenteront alors 22 % de la population lanauchoise (Bellehumeur, 2015a). Avec l'arrivée des baby-boomers parmi la population du troisième âge, on peut penser que le profil socioéconomique des aînés sera grandement modifié, ceux-ci étant plus scolarisés²⁷. En conséquence, ils auraient pu aussi profiter de meilleures conditions de revenu au cours de leur vie et de moyens plus structurés d'épargne en vue de leur retraite. Ils sont aussi en meilleure santé et disposent de temps qu'ils peuvent consacrer à un travail rémunéré ou non et au bénévolat. Ces conditions apparaissent favorables au vieillissement actif et en santé des aînés.

Chose certaine, les données analysées démontrent l'importance de maintenir des politiques publiques de soutien du revenu des aînés pour réduire les inégalités socioéconomiques avant qu'elles ne se transforment en inégalités de santé. Elles plaident aussi pour le maintien et le développement de politiques de prévention²⁸ et de promotion s'adressant aux aînés pour qu'ils puissent être actifs et en santé le plus longtemps possible.

²⁶ En 2011, dans Lanaudière, plus d'une femme de 65-74 ans sur quatre (27 %) vit seule comparativement à 16 % des hommes du même âge. Pour les 75 ans et plus, ces pourcentages se situent respectivement à 44 % et à 21 % (CISSSL, 2015).

²⁷ En 2014, le quart (24 %) des Québécois âgés de 55 à 64 ans sont titulaires d'un diplôme universitaire. En 2050, ce pourcentage se situerait à 46 %. Les deux tiers (67,5 %) des 55-64 ans occuperont un emploi, comparativement à 54 % en 2011 (Bissonnette et autres, 2015, p. 4-5).

²⁸ Les programmes de prévention pour le maintien d'une qualité de vie pour les aînés, de même que les épargnes de coûts de santé qu'ils amènent sont loin d'être négligeables. Par exemple, une réduction de 20 % des chutes chez les personnes âgées résulte en une diminution de 7 500 hospitalisations, une épargne d'incapacité chez 1 800 personnes et une économie globale de 138 millions de dollars par année pour le système de santé (Richer, Demers et Pelletier, 2012).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARSENAULT, Hélène, Catherine L'HEUREUX-SAVOIE et Jean CARETTE. *Mon argent, mes droits. Vieillir sans perdre ses valeurs*, Joliette, ACEF de Lanaudière, 2013, 102 p.

ASSELIN, Suzanne. « En fin de vie active, conserver un lien avec le travail » dans GAUTHIER, Hervé, Sylvie JEAN, Georges LANGIS, Yves NOBERT et Madeleine ROCHON. *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, Volume 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p. 217-252.

BÉLAND, François. « Les coûts de la vieillesse », *Relations*, numéro 714, 2007, 3 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - À l'aube d'un papy-boom - Projections de la population âgée de 65 ans et plus de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015a, 16 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - Le besoin d'aide dans les activités quotidiennes*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015b, 16 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - À l'aube d'un papy-boom - Projections de la population âgée de 65 ans et plus de Lanaudière-Sud et de ses MRC*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015c, 16 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - À l'aube d'un papy-boom - Projections de la population âgée de 65 ans et plus de Lanaudière-Nord et de ses MRC*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015d, 16 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - Prévalence de la fragilité chez les aînés*, Joliette, Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015e, 8 p.

BELLEHUMEUR, Patrick. *Vieillir dans Lanaudière - Les habitudes de vie des aînés de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015f, 8 p.

BERNARD, André, et Chris LI. *Le décès d'un conjoint : les conséquences sur les revenus des femmes et des hommes âgés*, Ottawa, Statistique Canada, Division des données régionales et administratives et Division de la statistique du revenu, numéro 11-621-MIF, 2006, 13 p.

BERNÈCHE, Francine, et Bertrand PERRON. *La littératie au Québec en 2003 : faits saillants, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003, 12 p.

BISSONNETTE, Luc, David BOISCLAIR, François, LALIBERTÉ-AUGER, Steeve MARCHAND et Pierre-Carl MICHAUD. *Changements démographiques au Québec : vers une décroissance de l'emploi d'ici 2050?*, Montréal, Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques (CEDIA), Cahiers de recherche, 2015, 8 p.

BUTLER-JONES, David. *Rapport sur l'état de la santé publique au Canada 2010. Vieillir - Ajouter de la vie aux années*, Rapport de l'Administrateur en chef de la santé publique, Ottawa, 2010, 158 p.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LANAUDIÈRE. *Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA)*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015. (Site Web consulté en 2015 : www.santelanaudiere.qc.ca/sylia)

CIRANO. « Les femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail », *Le Québec économique*, 2015. (Site Web consulté en 2015 : www.cirano.qc.ca)

CLARK, Warren. « Combien d'argent les personnes âgées consacrent-elles au logement? », *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa, Statistique Canada, numéro 11-008 au catalogue, 2005, 7 p.

DANDURAND, Pierre. « Démocratie et école au Québec : bilan et défis », dans DUMONT, Fernand, et Yves MARTIN. *L'éducation : 25 ans plus tard et après?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1990, p. 37-60.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC). *Le Supplément du revenu garanti à la portée de tous : Un devoir. Réponse du gouvernement du Canada au sixième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées*, Ottawa, Ministère du Développement des ressources humaines, 2002, 30 p.

DUCHESNE, Doreen. « Plus de personnes âgées au travail », *Perspective*, Ottawa, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, numéro 75-001-XIF au catalogue, 2004, 20 p.

DUTIL, Dany. « Les ménages âgés de 65 ans et plus et le logement au Québec. Un portrait statistique », Québec, Habitation Québec, *Bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*, Société d'habitation du Québec, Volume 3, numéro 1, 2008, 12 p.

DUTIL, Dany. « Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives au Québec », Québec, Habitation Québec, *Bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*, Société d'habitation du Québec, Volume 3, numéro 2, 2009, 16 p.

FOREST, Luc. *Favoriser la situation financière des aînés*, Montréal, Union des consommateurs, 2013, 129 p.

FORTIER, Francis et Guillaume HÉBERT. *Quels sont les impacts du vieillissement de la population? Note socioéconomique*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), avril 2015, 14 p.

GAUDREAU, Allan. *Portrait de l'habitation dans Lanaudière. Besoins et perspectives en logement social et communautaire*, Joliette, Table des partenaires du développement social de Lanaudière, 2014, 118 p.

GAUDREAU, Alexandre, et Luc CLOUTIER-VILLENEUVE. « Conditions économiques et perspectives de retraite des travailleurs âgés au Québec » dans RHEAULT, Sylvie, et Jean POIRIER. *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012, p. 69-82.

GAUTHIER, Hervé, Sylvie JEAN, Georges LANGIS, Yves NOBERT et Madeleine ROCHON. « Synthèse et conclusion » dans GAUTHIER, Hervé, Sylvie JEAN, Georges LANGIS, Yves NOBERT et Madeleine ROCHON. *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, Volume 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p. 381-402.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE GUIDE PRATIQUE DE L'ENM (GTGPE). *Guide pratique pour le traitement et la diffusion des données de l'ENM 2011. Un document destiné aux acteurs de surveillance de l'état de santé*, Québec, Table de concertation nationale en surveillance, 2014, 19 p.

GUÈVREMONT, Philippe. « Les revenus à la retraite : des différences entre les Québécoises et les Québécois » dans RHEAULT, Sylvie, et Jean POIRIER. *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012, p. 85-96.

GUILLEMETTE, André. *Combien serons-nous en 2036? Projections de la population de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2014, 28 p.

GUILLEMETTE, André. *Viellir dans Lanaudière - État de santé général des aînés*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015, 24 p.

LEMIRE, Louise. *Scolarité, inégalités socioéconomiques et pauvreté dans Lanaudière. Un niveau de scolarité plus élevé contribue à de meilleures conditions de travail, à une meilleure qualité de vie et à un meilleur état de santé*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2007, 20 p.

LEMIRE, Louise et Josée PAYETTE (coll.). *Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière. Portrait des populations les plus vulnérables en 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2011, 28 p.

LEMIRE, Louise. *Vieillir dans Lanaudière - Quelques caractéristiques de l'environnement social des aînés*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015, 28 p.

LUFFMANN, Jacqueline. « Mesurer l'abordabilité du logement », *Perspective*, Ottawa, Statistique Canada, no 75-001-XIF au catalogue, 2006, p. 17-27.

MARQUIS, Geneviève, et Patrick BELLEHUMEUR (coll.). *Recueil statistique des principaux indicateurs de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 - Région de Lanaudière et ses territoires*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015, 37 p.

MILAN, Anne, et Mireille VÉZINA. « Les femmes âgées » dans STATISTIQUE CANADA. *Femmes du Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, Division de la statistique sociale et autochtone, numéro 89-503-X au catalogue, 2011, p. 343-380.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MFA et MSSS). *Vieillir et vivre ensemble chez soi : Chez soi, dans sa communauté au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012, 204 p.

NOBERT, Yves. « L'éducation et l'acquisition de connaissances » dans GAUTHIER, Hervé, Sylvie JEAN, Georges LANGIS, Yves NOBERT et Madeleine ROCHON. *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, Volume 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p. 153-189.

PAYETTE, Josée avec la collaboration de Patrick BELLEHUMEUR, Élizabeth CADIEUX, Christine GARAND, André GUILLEMETTE, Louise LEMIRE et Geneviève MARQUIS. *Découvrir les MRC de Lanaudière-Nord. Population de 65 ans et plus*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015a, 37 p.

PAYETTE, Josée avec la collaboration de Patrick BELLEHUMEUR, Élizabeth CADIEUX, Christine GARAND, André GUILLEMETTE, Louise LEMIRE et Geneviève MARQUIS. *Découvrir les MRC de Lanaudière-Sud. Population de 65 ans et plus*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2015b, 37 p.

RICHER, Catherine, Nicolas DEMERS et Karyne PELLETIER. *La mixité en radiologie : un modèle à deux vitesses en voie de propagation*, Montréal, Médecins québécois pour un régime public, 2012, 57 p.

ROY, Claudine. *Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural*, Québec, Société d'habitation du Québec, 2006, 90 p.

SERVICE CANADA. *À propos du Supplément de revenu garanti*, Ottawa, 2010, 9 p. (Site Web consulté le 2 novembre 2010 : www.servicecanada.qc.ca)

SERVICE CANADA. *Pension de la Sécurité de la vieillesse*, Ottawa, Gouvernement du Canada. (Site Web consulté le 2 juillet 2015a : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/pension/>)

SERVICE CANADA. *Supplément de revenu garanti*, Ottawa, Gouvernement du Canada. (Site Web consulté le 2 juillet 2015b : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/srg/>)

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu au Canada, 2003 : Chapitre III : transferts gouvernementaux*, Ottawa, numéro 75-202-XIF au catalogue, dernière mise à jour 12 mai 2005a.

STATISTIQUE CANADA. *Les lignes de faible revenu, 2010 à 2011*, Ottawa, Division de la statistique du revenu, numéro. 750002M au catalogue, 2012, 39 p.

STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, numéro 99-000-X2011001 au catalogue, 2013, 406 p.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 